

négociations en vue d'une interdiction complète des essais.

Les États-Unis ont soutenu que l'Union soviétique avait enfreint la limite des 150 kilotonnes, ce qui a attiré l'attention sur la vérification de l'observance d'autres limites applicables aux essais nucléaires. La sismographie offre les principaux moyens de vérification, mais la tâche est compliquée : en effet, certains soutiennent qu'un État peut chercher à tricher en dissimulant l'explosion (par exemple, dans une grande cavité souterraine qui pourrait étouffer l'onde de choc sismique). Il existe toute une gamme d'opinions scientifiques quant au niveau de détection fiable le plus faible, mais l'on convient généralement qu'une interdiction complète des essais ou l'imposition d'un seuil extrêmement bas nécessiterait le déploiement d'un réseau international de stations sismographiques, des inspections sur place et la mise en oeuvre de systèmes de détection non sismographiques. La création d'un tel réseau pourrait précéder la conclusion d'une entente en tant que telle sur des interdictions plus poussées des essais.

Comme la politique actuelle des États-Unis semble écarter la possibilité que des négociations aient lieu dans un avenir rapproché sur une interdiction complète des essais, l'étude aborde la question de savoir quel genre de restrictions seraient plus valables que celles ayant déjà été acceptées dans les traités susmentionnés. On convient que, du point de vue de la limitation des armements, il faudrait, pour obtenir des résultats efficaces, fixer un seuil assez bas pour empêcher la conception de nouveaux modèles d'armes. Un seuil d'une kilotonne satisferait à cette exigence, pourvu qu'un ou deux autres essais d'armes dont la puissance maximale serait de cinq kilotonnes soient autorisés afin de vérifier la fiabilité des engins déjà stockés. En établissant ainsi un plafond d'une kilotonne, on désamorcerait les controverses sur la valeur militaire et la vérifiabilité des essais avec armes subkilotoniques, ce qui réduirait l'envie de tricher et le nombre de "fausses" alarmes qui risqueraient d'avoir lieu si un régime d'interdiction complète était instauré.

Une interdiction qui fixerait ainsi un seuil de puissance très bas empêcherait ou limiterait grandement la mise au point de nouveaux engins. Vu les modalités de vérification déjà acceptées dans les traités